

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 17 octobre 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URB 001-953/16/BM**

**■ Approbation d'une convention de recherche avec l'Université Aix-Marseille pour l'année 2015-2016**

**MET 16/1490/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Université Aix-Marseille créée par le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 est un établissement public national d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Elle a pour missions la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats ; l'orientation et l'insertion professionnelle ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Dans le cadre de sa mission de recherche, l'université développe des ateliers pour les étudiants encadrés par un enseignant, sur des thématiques liées au territoire et portées par les collectivités ou structures intercommunales.

Aix-Marseille-Métropole souhaite encourager cette démarche et s'y associer au travers d'ateliers propres à ses problématiques.

Pour l'année universitaire 2014/2015, l'université et les services de l'urbanisme de la Métropole propose un atelier d'urbanisme.

Signé le 17 Octobre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

L'étude traite des perspectives de requalification des zones d'activités économiques du Conseil de Territoire Marseille Provence. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal.

Il s'agit dans un premier temps d'analyser la situation actuelle, la complexité du territoire, les acteurs présents et les évolutions récentes puis d'en dégager les principaux enjeux.

Dans un second temps, il s'agira de formaliser des propositions pour le territoire, sous forme d'un projet assorti d'outils de mise en œuvre. La méthode des scénarios contrastés pourra être utilisée.

Les résultats pourront alimenter les réflexions en cours sur la requalification des zones d'activité du Territoire de Marseille Provence et les outils réglementaires qui pourraient être utilisés.

Pour soutenir les frais techniques engagés par les étudiants dans le cadre de l'atelier, une participation financière de 7 500 euros est prévue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- La volonté d'encourager et de favoriser la recherche sur des thématiques de la compétence de la Métropole Aix-Marseille
- La valorisation par ces ateliers de l'action de la Métropole Aix-Marseille auprès d'un public étudiant.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Université Aix-Marseille relative à l'organisation d'ateliers d'urbanisme pour un montant de 7500 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS